

## CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

**PRUNEAUX** 

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

#### Les contractants

-						
1 0	présent	contrat	Act	naccá	entre	٠
L	present	Commat	Cot	passe	CHUC	٠

La Ferme du Lacaÿ

adresse: Lieu-dit: "Lacay, Rigoulières, 47140 Penne-d'Agenais

téléphone: 05 53 41 24 23

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom
adresse	
téléphone	
e-mail	

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

## L'objet du contrat

Le présent contrat concerne une livraison unique le mercredi 9 juin 2021 par le producteur de pruneaux. La commande est payée d'avance par l'adhérent au producteur. Les chèques sont à déposer dans la boîte aux lettres de l'AMAP. L'ordre est La Ferme du Lacaÿ.

Si nous n'atteignons pas 300€ de commande (sur l'ensemble des commandes des amapiens), vous devrez prévoir des frais de livraison. Un mail vous sera communiqué en ce sens pour plus de précisions sur le montant éventuel de frais de transport. Les frais de transport seront divisés par le nombre contrat -PRUNEAU. Pour cette première commande, le producteur ne propose pas l'étalement du règlement = 1 commande=1 chèque.

#### La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin à la dernière distribution.

### Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

#### L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2020/2021 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		



# CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

PRUNEAUX-

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

	Produit	Pruneaux	Pruneaux	Pruneaux	Prur	neaux	Pruneaux		Pruneau	JX   I	Eau de vie	Eau de vie	Eau de vie de	П
		d'Agen Très	d'Agen Très	d'Agen Petit	jen Petit   d'Agen Petit		d'Agen N	/loyen	d'Agen Moyen		pruneau	pruneau	prunes d'ente	
		gros	gros		5.90		, i		gros	<u> </u>		d'Agen		
	prix unitaire	4.50	5.90	4.50					10.90			34.00	18.00	
	Dates	250 g	375 g	250 g	37	75 g	g 500		1 kg		35 cl	75 cl	35 cl	
	09/06/2021													
I	Pâte à tartine	Pruneau	Pruneau	u Confitur	e Extra	Confitu	re Extra	Crè	me de	Crèr	ne de	Pulpe de	Pulpe de	
-1	"Pruno'choc"	d'Agen à l'ea	ıu d'Agen à l'	eau de prune de p		prune pruneaux		pruneaux		pruneaux	pruneaux			
-1		de vie	de vie	d'er	nte	d'e	nte	d'Agen		d'Agen		d'Agen SANS	d'Agen SANS	
1									_			SUCRE	SUCRE	
	6.20	14.00	19.00	4.3	4.30 5.0		60 4.		4.30	5.60		4.30	5.60	
I	200 g	35 cl	50 cl	200	200 g 33		0 g	g 200 g		330 g		200 g	310 g	
1														

Les chèques sont à déposer dans la boîte aux lettres de l'AMAP. L'ordre est La Ferme du Lacaÿ. Si nous n'atteignons pas 300€ de commande (sur l'ensemble des commandes des amapiens), vous devrez prévoir des frais de livraison. Un mail vous sera communiqué en ce sens pour plus de précisions sur le montant éventuel de frais de transport. Les frais de transport seront divisés par le nombre contrat -PRUNEAU.

Pour cette première commande, le producteur ne propose pas l'étalement du règlement = 1 commande=1 chèque.

Si vous étiez plusieurs à manifester le désir de faire une autre commande dans la période d'été, l'AMAP se propose d'établir un second contrat en fin d'été. N'hésitez pas à nous le dire par mail. Merci